



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 109040

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'insertion des personnes handicapées au sein de l'Union européenne. Aujourd'hui, 10 % des Européens, soit 50 millions, vivent avec un handicap. Il reste encore des progrès à faire pour faciliter leur vie en société et améliorer leur insertion dans le monde du travail, notamment. En 2007, le Parlement européen lancera un programme de stages professionnels dédié aux personnes présentant un handicap. En conséquence, il lui demande lui faire connaître les tenants et aboutissants de ce programme.

Texte de la réponse

A la faveur de l'« année européenne de l'égalité des chances pour tous », le Parlement européen a décidé de mener tout au long de l'année 2007 un programme de stages spécifiques à destination des personnes handicapées. Ce programme constitue une mesure de « discrimination positive » au profit des personnes handicapées, afin de favoriser leur intégration professionnelle. Pratiquement, les stages sont réservés à des diplômés d'universités ou d'établissements assimilés et aux personnes dont les qualifications se situent au-dessous du niveau universitaire. Les candidats à ce programme de stages doivent : - avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Croatie, Turquie, ancienne république yougoslave de Macédoine) ; - avoir plus de 18 ans ; - avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne et une bonne connaissance d'une autre de ces langues ; ne pas avoir bénéficié d'un stage rémunéré ou d'un engagement rémunéré de plus de quatre semaines consécutives auprès d'une institution européenne ou d'un député ou d'un groupe politique du Parlement européen ; - attester enfin de leur handicap. La durée des stages rémunérés est de cinq mois. Les stagiaires touchent une bourse mensuelle de 1 070 euros. Cette initiative du Parlement européen est mise en oeuvre en partenariat avec le « Forum européen des personnes handicapées », plate-forme représentative des organisations européennes et nationales de personnes handicapées, fondée en 1997. Un premier cycle de stages a débuté le 1er mars. Le prochain est prévu à compter du 1er octobre. Les candidatures peuvent être soumises en ligne sur le site du Parlement européen : (<http://www.europarl.europa.eu/parliament/public/staticDisplay.do?id=147&language=FR>).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109040

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11460

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3933